

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 1  
REUNION DU 2 OCTOBRE 2025**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h00

Quorum : 16

Nombre de présents : 18 membres

Secrétaire de séance : Mme Friant

Le quorum étant atteint la séance débute à 18h00 selon l'ordre du jour.

Présence de M. Taguigue Karim, directeur, direction éducation jeunesse du conseil départemental 74, invité

1. Approbation du compte rendu du CA du 30/06/2025
2. Constat de rentrée – Bilans et perspectives
3. Action d'intenter ou de défendre en justice
4. Délégation de signatures
5. Vote numérique – Election des parents d'élèves au CA
6. Contrats et conventions
7. Convention cadre portant sur les compétences respectives des services de l'éducation nationale, des EPLE et du conseil départemental (en pj)
8. Voyages scolaires
9. Répartition des logements de fonctions
10. Critères d'attribution des fonds sociaux
11. Questions diverses

### **I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

1. Approbation du compte rendu du CA du 30/06/2025

Compte rendu du CA : Le conseil d'Administration approuve sans réserve le compte rendu de la séance N°4 du Conseil d'administration du 30/06/2025.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

### **II - ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

2. Constat de rentrée – Bilans et perspectives

Effectifs : 630 élèves à la rentrée (au lieu des 635 prévus). Prévision d'une augmentation d'une dizaine d'élèves en cours d'année.

Les équipes des professionnels sont au complet.

### **III - ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

3. Action d'intenter ou de défendre en justice

Ester en justice : le conseil d'administration délègue les actions à mener en justice au chef d'établissement, qui pourra représenter le collège dans les juridictions.

Ester en justice : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à ester en justice pour 2025/2026.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 1  
REUNION DU 2 OCTOBRE 2025**

4. Délégation de signatures du Chef d'établissement à son adjoint pédagogique– Pour information

Le Chef d'établissement informe les membres du CA qu'il délègue sa signature à son adjoint pour tout ce qui relève du pédagogique.

Nombre de votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

5. Vote numérique – Election des parents d'élèves au CA

Vote électronique : le conseil d'administration approuve la modalité du vote électronique pour l'élection des parents d'élèves au conseil d'administration.

Pour les parents le logiciel pronote propose une nouvelle modalité de vote électronique conforme à la RGPD.

Pour les élèves, une division « cobaye » a tenté l'expérience du vote électronique, mais des difficultés techniques importantes ainsi qu'un manque de sens ont incité l'équipe de direction à maintenir un vote grandeur nature avec isolements et urnes gracieusement prêtés par la commune de Marignier.

Nombre de votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

6. Contrats et conventions

- CCFG centre nautique convention : le CA approuve la signature d'une convention pour l'année scolaire avec la CCFG pour fixer les modalités d'accueil des élèves du collège au centre nautique d'Ayze. Le tarif est fixé à 5€/élève.

Nombre de votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

- COP Bechet : le CA approuve la signature d'une convention avec Frédéric Bechet, cuisinier du département de Haute Savoie, pour louer la villa du 807 avenue du stade du 26/09/2025 au 31/07/2026, pour un loyer de 781€ et une avance de charges de 150€ par mois.

Nombre de votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

*18h30 – Arrivée de M. Michel*

7. Convention cadre portant sur les compétences respectives des services de l'éducation nationale, des EPLE et du conseil départemental

Ce texte organise le dialogue de gestion entre le Département et les collèges.

Il précise le rôle du secrétaire général (gestionnaire), placé sous l'autorité fonctionnelle du Département pour la restauration, l'entretien et la maintenance.

La convention fixe le cadre d'utilisation et de suivi des moyens humains, financiers et matériels, afin d'assurer transparence, équité et continuité du service public.

Convention cadre DSDEN CD74: le CA approuve la signature de la convention cadre portant sur l'exercice des compétences respectives des services départementaux de l'Education nationale, des EPLE et du département de Haute Savoie.

Nombre de votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1 REUNION DU 2 OCTOBRE 2025

### 8. Voyages scolaires

**Nus voyage 2026:** le CA approuve le financement du voyage à Nus et Turin du 27 au 29 mai 2026 selon le budget ci-dessous. La participation des familles est arrêtée à 90€. Un don du FSE de 670€, une subvention du département de 2000€ et une subvention du comité de jumelage de Marignier de 675€ complètent le financement. Le transport se fera en bus, l'hébergement en hôtel.

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Budget

Voyage des élèves de 6ème italianisants du 27 au 29 mai 2026  
Transport en bus, hébergement eu auberge

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

50 élèves		4 accompagnateurs	
RECETTES		DEPENSES	
<b>Financement des accompagnateurs</b>			
Don FSE part accompagnateurs	<b>581,11 €</b>		
<b>Financement des élèves</b>			
Participation des familles: 90€ par élève	4 500,00 €	Hébergements	4 770,00 €
Don de la mairie	675,00 €	Visite Turin	400,00 €
Subvention CD74	2 000,00 €	Bus	2 675,00 €
Don du FSE	88,89 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 845,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 845,00 €</b>

Coût par participant prévu: 145,28 €

Subvention du CD74 2 000,00 €

Don de la mairie 675,00 €

Don du FSE 670,00 €

Le principal du collège Camille Claudel

**Toscane voyage 2026:** le CA approuve le plan de financement du voyage en Toscane ci-dessous. La participation des familles sera de 300€. Un don du FSE de 2341.67€, des subventions des communes estimées à 200€ et du département pour 2 000€ financent le restant. L'agence de voyage retenue est : Scoltours voyage

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Budget présenté au conseil d'administration du 02/10/2025

Voyage des élèves de 3ème italien bilangue et LV2 par Mélanie Masquelet

Du 9 au 14 mars 2026

Transport en bus, logement en hôtel 3\*

Agence de voyage Scoltours Voyages

48 élèves et 5 accompagnateurs

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

48 élèves			
RECETTES		DEPENSES	
<b>Financement des accompagnateurs</b>			
Don FSE part accompagnateurs	1 786,95 €		
<b>Financement des élèves</b>			
Subvention communes	<b>200,00 €</b>		
Sommes versées par les familles: 300€	<b>14 400,00 €</b>	Agence de voyage	18 941,67 €
Don du FSE part élèves	180,00 €		
Don FSE	374,72 €		
Subvention CD74	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>18 941,67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 941,67 €</b>

Coût par participant prévu: 357,39 €

Don total du Foyer socio-éducatif pour le voyage

**2 341,67 €**

- **Scoltours Voyages contrat 2026** : le conseil d'administration approuve la signature d'un contrat avec l'agence de voyage Scoltours voyages pour le voyage en Toscane en mars 2026.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 1  
REUNION DU 2 OCTOBRE 2025**

**Catalogne voyage 2026:** le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel du voyage en Catalogne ci-dessous.

L'agence de voyage retenue est :CLC. Le transport se fera en bus, l'hébergement en familles. La part des familles est de 330€ par élève, un don du FSE de 1929.34€, des subventions des communes pour 150€ et du département pour 2000€ complètent le financement.

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Budget présenté au conseil d'administration du 02/10/2025

Voyage des élèves de 3eme espagnol LV2 par Sonia Puente

Du 08 au 12 mars 2026

Transport en bus, logement en famille

Agence de voyage

37 élèves et 4 accompagnateurs

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

RECETTES		DEPENSES	
Financement des accompagnateurs	1 589,20 €		
Don FSE part accompagnateurs			
Financement des élèves		Agence de voyage CLC	16 289,34 €
Subvention des communes	150,00 €		
Sommes versées par les familles: 330€	12 210,00 €		
Don du FSE part élèves	100,00 €		
Don FSE	240,14 €		
Subvention département 74	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 289,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 289,34 €</b>

Coût par participant prévu: 397,30 €

Don total du Foyer socio-éducatif pour le voyage 1 929,34 €

Le principal du collège camille Claudel

- **CLC Contrat:** le conseil d'administration approuve la signature d'un contrat avec l'agence de voyage CLC pour le voyage en Espagne 2026.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 1  
REUNION DU 2 OCTOBRE 2025**

**Don FSE Fribourg 2025:** Le conseil d'administration approuve le don complémentaire du Foyer socio éducatif pour le voyage à Fribourg 2025 de 763€.

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Bilan du voyage présenté au conseil d'administration du 30/06/2025  
Voyage des élèves de 3eme allemand LV2 à Fribourg par Florence Sahn  
Du 20 au 23 mai 2025  
Transport en bus, logement en Auberge de Jeunesse

Nombre de votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

49 élèves et 4 accompagnateurs

49 élèves

RECETTES		DEPENSES	
Financement des accompagnateurs	1 169,06 €		
Don FSE part accompagnateurs			
Financement des élèves			
Part finale des familles: 254,95€	12 492,55 €	Visites	2 645,00 €
Don du FSE part élèves	215,00 €	Transport	3 680,00 €
Don FSE actions	763,00 €	Hébergement	9 165,00 €
sub mairie marignier	149,00 €		
sub mairie Vougy	280,00 €		
Sub Thyez	421,20 €		
part collège	0,19 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 490,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 490,00 €</b>

A rembourser aux familles 25,05  
Coût par participant réalisé: 292,26 €

Don total du Foyer socio-éducatif pour le voyage 2 147,06 €  
TR AUTR 175 1 384,06 €  
TR A FAIRE 763,00 €

Le principal du collège camille Claudel

Visites	Vauban	238,00 €
	Fribourg	230
	Triberg	364

**Fribourg 2026:** le CA approuve le plan de financement du voyage à Fribourg du 26 au 29 mai 2026 de 50 élèves allemand LV2 suivant: la part des familles est fixée à 240€, un don du FSE est prévu pour 1289.63€, des subventions des communes pour 95.37€ et une subvention du département pour 2000€.

Le transport sera fait en bus, l'hébergement en auberge de jeunesse.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

## REUNION DU 2 OCTOBRE 2025

COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Budget présenté au conseil d'administration du 2/10/2025  
 Voyage des élèves de 3eme allemand LV2 à Fribourg par Florence Sahn  
 Du 26 au 29 mai 2026  
 Transport en bus, logement en Auberge de Jeunesse

Nombre de votants : 19  
 Pour : 19  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

50 élèves et 4 accompagnateurs

50 élèves

RECETTES		DEPENSES	
Financement des accompagnateurs	1 139,63 €		
Don FSE part accompagnateurs			
<b>Financement des élèves</b>			
Sommes versées par les familles: 240€	12 000,00 €	Visites	2 530,00 €
Don du FSE part élèves	150,00 €	Transport	3 690,00 €
Subventions communes	95,37 €	Hébergement	9 165,00 €
Subvention CD74	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 385,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 385,00 €</b>

Coût par participant prévu: 284,91 €

Don total du Foyer socio-éducatif pour le voyage 1 289,63 €

### 9. Répartition des logements de fonctions

Le principal du collège camille Claudel

**Répartition des logements** : Le CA donne son avis sur l'attribution des logements en NAS pour 2025/2026 : le logement de 100 m2 attribué au chef d'établissement (815 avenue du stade), le logement du 807 de 95 m2 attribué au principal adjoint, le logement du 809 à l'agent de maintenance, le logement du 813 à l'agent territorial madame Baudouin au titre de gardienne et le logement du 811 à l'adjointe gestionnaire. Une villa a été louée pour un chef de cuisine remplaçant. L'ancien logement du gardien reste vide ; des travaux lourds sont nécessaires, notamment dans la salle de bain.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE  
 Direction Education Jeunesse  
 jeunesses1@hautesavoie.fr  
 jeunesses2@hautesavoie.fr  
 jeunesses3@hautesavoie.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE  
 Direction Education Jeunesse  
 jeunesses1@hautesavoie.fr  
 jeunesses2@hautesavoie.fr  
 jeunesses3@hautesavoie.fr

#### TABLEAU D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

NOM DU COLLEGE : COLLEGE CAMILLE CLAUDEL  
 ADRESSE : 720 AVENUE ANTERNE 74 970 MARGNIER

Nombre de logements : 8

Adresse du logement (si différente de celle du collège)	Nature			Emplacement du logement			Affectation du logement		TYPE D'OCCUPATION ACTUELLE				Observations diverses (dates départ occupants, travaux à prévoir...)	
	Code logt	Type	Surface	Dans l'enceinte du collège	Logement situé hors enceinte du collège (= ACCES indépendant)	Logement situé hors enceinte, mais avec un accès direct à tout ou partie du collège (à préciser en cas d'hall d'entrée, bâtiment élèves...)	Nom de l'Occupant ou "vacant"	Fonction de l'Occupant	Nécessité Absolue de Service (NAS) Convention d'Occupation Précaire avec Abtente (CCP A) Personnel Territorial Convention d'Occupation Précaire (CCP)	Mode de chauffage (individuel) Collectif	Indiquer l'état du logt. : Bon, Passable, Mauvais état	Indiquer si le logement dispose d'un garage et/ou d'une terrasse et/ou jardin, si/ou privatif		
815 AV DU STADE	MARGN-PT15	T4	100		X		DUSAUSSOY GUILLAUME Principal		NAS		Individuel	BON	Garage/Jardin	Arrivé en 2021
807 AV DU STADE	MARG-PT4	T4	95		X		Frédère BECHET		CCP		Individuel	BON	Garage/Jardin	Arrivé en 2019
809 AV DU STADE	MARG-PAT4	T4	95		X		Jérôme Didier, agent de maintenance		NAS		Individuel	Très bon état	Garage/Jardin	
813 AV STADE	MARG-DP4	T4	95		X		Baudouin Laëbois, gardienne		NAS		Individuel	Très bon état	Garage/Jardin	
811 AV DU STADE	MARG-T4	T4	95		X		Dusaussoy Janne		CCP		Individuel	Bon	Garage/Jardin	Rénovation de la salle de bain prévue
720 AV ANTERNE	MARG-DP5	T3	73	X			Vacant		CCP		Individuel	BON	Garage/Jardin	Arrivée le 01/06/2024
176 RUE DU COLLEGE	MARG-COST	studio A	29	X			Frédérique Gourent, enseignante		CCP		Individuel	Refait à neuf		Rénovation de la salle de bain prévue
176 RUE DU COLLEGE	MARG-COST	Studio B	29	X			Nouamane Duhadou		CCP		Individuel	Refais à neuf		Arrivé en 2022

A Margnier

LE 20/09/2025

Le Principal,

Nombre de votants : 19  
 Pour : 19  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

### 10. Critères d'attribution des fonds sociaux

COMpte RENDU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 1  
REUNION DU 2 OCTOBRE 2025

Critère attribution fonds sociaux : Le CA se prononce sur les critères d'attribution des fonds sociaux pour l'année 2025/2026.

**Fonctionnement du fonds social collégien :**

- 1) Chaque famille désirant demander l'aide du fonds social retire un dossier type départemental auprès de l'assistante sociale du collège ou du service de gestion. Chaque famille souhaitant faire une demande de fonds social prend contact avec l'assistante sociale scolaire, si possible lors de ses jours de présence (lundi et vendredi). Soit un rendez-vous est fixé avec l'assistante sociale pour aider la famille à remplir le dossier soit le dossier est envoyé à la famille et doit être retourné à l'assistante sociale scolaire. En cas d'absence de l'assistante sociale, le dossier peut être retiré auprès du secrétariat élèves et doit être retourné à l'assistante sociale. Les dossiers ne sont valables que pour l'année scolaire. Une demande de fonds social ne vaut pas pour l'année entière. La famille doit en faire la demande à chaque trimestre. En l'absence d'assistante sociale, le service de gestion instruit les dossiers.
- 2) Pièces à fournir par la famille à joindre au dossier : tous les justificatifs qu'il est possible de fournir concernant les ressources et les charges (dernier avis d'imposition, bulletins de salaire, relevé de prestations familiales, quittance de loyer, échéancier de remboursement d'emprunt). Cf la PJ.
- 3) La commission du fonds social se réunit au moins une fois par trimestre. Elle est composée du chef d'établissement, de l'adjointe-gestionnaire, de la secrétaire de gestion, de l'assistante sociale et du conseiller principal d'éducation (les membres ont une obligation de discrétion).
- 4) La commission étudie les cas proposés avec l'aide de deux critères :
  - le calcul d'un « Reste à vivre » par jour et par personne, selon la formule suivante : (ressources mensuelles – charges mensuelles)/nombre de personnes à charges divisé par 30.
  - L'appréciation de la situation matérielle et financière de la famille.
  - En cas d'impossibilité de récolter les pièces justificatives, le chef d'établissement pourra exceptionnellement octroyer une aide à une famille sur simple connaissance de ses difficultés (par l'assistante sociale de secteur, du collège, ou par d'autres interlocuteurs).
- 5) La commission donne un avis au chef d'établissement qui décide de l'attribution de l'aide. En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission qu'il informe a posteriori.

**Les aides sont attribuées en fonction des priorités suivantes :**

- 1) Priorité aux besoins vitaux de l'élève (nourriture)
- 2) Assurer les besoins scolaires de l'élève (équipements, fournitures, transports scolaires)
- 3) Assurer en dernier ressort les besoins périphériques (sorties facultatives, voyages, adhésion à l'AS, divers).

**L'aide est directe autant que possible, mais peut être indirecte. Elle est individuelle et personnelle.**

**Aide directe :** L'aide du fonds social n'est pas apportée directement à la famille, mais est portée en déduction de la facture de demi-pension. En cas de départ, le solde de l'aide n'est pas reversé à la famille. L'aide ne couvre qu'une partie de la créance de demi-pension, sauf exception à l'appréciation du chef d'établissement, déduction faite des bourses.


**Aide indirecte :** l'aide indirecte n'est versée que sur présentation de justificatifs (facture, reçus).

Nombre de votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

11. Questions diverses – Pas de question diverse

A Marignier, le 02/10/2025

La secrétaire,



Catherine FRIANT



Le Principal,



Guillaume DUSAUSOY